

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 19 (1973)
Heft: 7-8

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



canton d'argovie

Une imprimerie de Baden introduit la participation

(A.T.S.) Le postulat de la participation effective du personnel à la gestion de l'entreprise va être réalisé dans la mesure la plus large possible, a annoncé le président du Conseil d'administration de l'imprimerie « SA Baden », lors de la dernière assemblée générale. Le premier pas sera le droit accordé à tous les collaborateurs d'acquérir deux actions d'une valeur nominale de 250 francs. Des actions seront remises en cadeau aux collaborateurs fêtant un certain nombre d'années de service dans l'entreprise. Les actionnaires actuels ont été invités à céder une partie de leurs actions au prix du marché, afin que les désirs de participation du personnel puisse être réalisés.

L'imprimerie SA Baden compte une centaine de salariés. Elle édite le journal « Aargauer Volksblatt ».



canton d'appenzell

En marge du Congrès de St-Gall

De l'histoire de la peinture paysanne en Appenzell

(C.P.S.) La peinture paysanne de l'Appenzell est sans doute une manifestation des plus

variées et des plus belles de l'art populaire ; elle a créé ses propres modèles où apparaît l'expression de l'extraordinaire richesse de la représentation populaire. Il était d'usage chez les paysans de la Suisse orientale jusqu'à la moitié du siècle dernier de peindre les meubles, et, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, apparurent de nombreuses représentations figuratives. Les motifs représentés dérivent surtout des récits de l'ancien testament relatant les coutumes nomades des peuples de pasteurs, dont la condition n'allait pas sans rappeler celle des paysans de l'Appenzell. Les saisons, qui jouent un très grand rôle dans la vie paysanne, furent également symbolisées. Enfin, comme les meubles se fabriquaient surtout à l'occasion du mariage, on y trouve fréquemment l'image de couples. Les paysans aimaient à se faire peindre fièrement assis sur un cheval et vêtus d'un bel habit de cour. L'art baroque de cour et des églises servait alors de modèle à l'imagerie paysanne, et certains paysans en eurent une vision directe alors qu'ils servaient dans les armées étrangères. Les souvenirs d'Ulrich Bräker, « le pauvre homme du Tockenb », sont un témoignage de cette époque.

Au début du XIX^e siècle, un changement fondamental se produisit dans la peinture paysanne de la Suisse orientale. Les vieux motifs disparurent et furent remplacés par les représentations de la vie coutumière paysanne, avant tout par la montée à l'alpage des vachers et du bétail. Les paysans prirent alors conscience de leur originalité, et il est évident qu'un tel mouvement fut influencé par l'appel du « retour à la nature » de Jean-Jacques Rousseau. L'intérêt des citadins pour la vie paysanne s'accrût et ils contribuèrent ainsi à l'apparition dans la population campagnarde d'une

conscience d'une certaine identité. Dans les années 1805 et 1808, des manifestations folkloriques réunirent à Unspunnen, dans l'Oberland bernois, des campagnards venus de toute la Suisse et ces derniers commentèrent à se sentir les véritables représentants de l'Etat national. Les peintures paysannes de cette époque sont empreintes d'un plus grand réalisme que celles du XVIII^e siècle, et les représentations de scènes quotidiennes deviennent plus concrètes. De nouveaux modèles furent introduits comme le « Eimerbödeli », sorte de planche ronde qui, lors de la montée à l'alpage, était fixée dans les seaux à traire, pour être reprise ensuite. Les représentations de la montée à l'alpage, très souvent entourées de motifs décoratifs floraux, constituent une des expressions les plus caractéristiques de la peinture paysanne appenzelloise. De petites peintures semblables furent réalisées par les « Grempler » (marchands de produits laitiers) sur les colliers de leurs chevaux de somme. De telles images étaient exposées, à la plus grande fierté du paysan, sur les portes de granges. Certaines représentations de vaches connurent une large diffusion ; il s'agissait de figures peintes sur les murs extérieurs des étables afin de donner l'impression que le vacher se tenait debout près de la fenêtre. Elles avaient également pour fonction d'éloigner les voleurs des étables isolées.

La forme la plus connue de l'art paysans appenzellois, le « Sennentäfel », se développa dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Quelques exemples de ces petits tableaux muraux apparurent isolément à une époque antérieure, mais leur véritable diffusion et la coutume de les suspendre aux parois des fermes se développa surtout lorsque la peinture sur meubles devint moins répandue. Les motifs de ces petites images

furent principalement la montée à l'alpage, mais aussi l'évocation des fermes et des villages. La chronologie de la peinture paysanne appenzelloise est bien connue car des meubles comme les « Eimerbödeli » comportent en général, à côté du nom de leur propriétaire, la date de leur création.

La coutume de signer les meubles ne se répandit qu'au cours du XIX^e siècle ; aucun meuble datant du XVIII^e siècle ne porte de signature. Le bahut de mariage d'Ulrich Bräker présente dans l'ornementation une telle ressemblance avec les motifs ornant son manuscrit « Le pauvre homme du Tockenbug » que l'on peut affirmer qu'il l'a peint lui-même. Les paysans aisés faisaient décorer leurs meubles par des artistes possédant une grande habileté dans ce genre de création mais dont les noms ne nous sont pas parvenus. (Tiré des « Reflets » de la B.P.S.)



**canton
de bâle**



Un moyen de dépister le cancer bientôt sur le marché

(A.T.S.) Le président d'Hoffmann. La Roche, M. A. W. Jann, dans une interview accordée à un journal zurichois, « Finanz und Wirtschaft », a indiqué que la firme bâloise allait mettre sur le marché, dans quelques mois, un produit susceptible de dépister le cancer. Les recherches en vue de mettre au point un médicament contre cette maladie sont parvenues à un stade avancé.

Selon « Finanz und Wirtschaft », le chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise bâloise en 1972 s'élève à 4,8 milliards de francs. 700 millions de francs sans les investissements ont été consacrés à la recherche.

Assemblée générale de Sandoz

(A.T.S.) Début mai s'est déroulée à Bâle, l'assemblée générale du groupe chimique bâlois Sandoz SA, à laquelle ont participé 1 179 actionnaires. L'assemblée a approuvé le rapport et les comptes pour 1972, années durant laquelle la société a réalisé un chiffre d'affaires de 3 393 millions et un bénéfice net de 235 millions. Conformément aux propositions du Conseil d'administration, les actionnaires ont décidé le versement d'un dividende inchangé de 26 % sur le capital-actions et de bons de participations ayant droit au dividende de 201,5 millions.

La crise monétaire : un stimulant ?

Dans son allocution présidentielle, M. C.-M. Jacottet, a souligné que l'accord monétaire conclu à Washington en décembre 1971, jugé dans les milieux compétents comme « le plus important événement politique et financier du monde occidental », et qui a abouti au réaligement des parités monétaires n'a réalisé son objectif que pendant un peu plus d'un an. En janvier dernier a en effet éclaté « la plus grave crise monétaire depuis la fin de la seconde guerre mondiale ». En ce qui concerne les facturations en dollars vis-à-vis de l'étranger, a relevé le président du Conseil d'administration, la société perçoit actuellement 14 % de moins qu'avant la crise monétaire et même 25 % de moins qu'avant la première réévaluation du franc suisse. Etant donné que plus de 90 % des ventes sont réalisés à l'étranger, le rapport entre les frais et le chiffre d'affaires va s'aggraver sensiblement. Le transfert accru de la production vers l'étranger est un problème qui se pose non seulement à cause du rétrécissement du marché suisse du travail, « phénomène susceptible d'évoluer plus vite

qu'on ne le croit », mais aussi en raison de la compétitivité de produits suisses par rapport à des produits d'origine étrangère. « Notre entreprise et l'ensemble du commerce d'exportation suisse se trouvent confrontés à une situation nouvelle », a relevé M. Jacottet.

Au vu de ces perspectives empreintes d'incertitude, on peut se demander, a indiqué M. Jacottet comment le groupe Sandoz prépare son avenir : avec la confiance que donnent les budgets et plans à long terme. Les produits classiques de l'entreprise montrent des possibilités de développement prometteuses. En outre, les services de recherches opèrent dans tous les domaines et offrent de nombreux produits nouveaux qui répondent à un besoin réel et aident à faire face aux difficultés que rencontre une entreprise multinationale. La crise monétaire pourrait avoir un sens, a conclu M. Jacottet si elle permettait la prise de conscience des frontières économiques, la prévention de dépenses évitables et si elle incitait à de nouvelles réalisations.

L'indépendance, principe fondamental de la politique du groupe

L'assemblée a ensuite entendu une allocution de M. Y. Dunant, administrateur-délégué, sur le plan décennal de Sandoz, élaboré par un groupe de planification et un groupe de coordination et qui a été approuvé par le conseil d'administration à la fin de l'année dernière. Bien qu'il soit orienté vers l'avenir, ce n'est ni une prévision, ni un budget mais l'expression de l'engagement et de la volonté de la direction, a souligné M. Dunant. L'indépendance de Sandoz est le principe fondamental en fonction duquel les objectifs et la politique du groupe ont été fixés. La période relativement longue de dix ans a été choisie, car la réalisation d'un projet de recherche pharmaceutique né-

cessite en moyenne sept ans et qu'il en va de même dans d'autres branches.

L'expression harmonieuse de l'entreprise continuera d'être assurée par la promotion des produits classiques des départements colorans produits chimiques et pharmaceutiques.

Pour répartir les risques et garantir l'indépendance, la société a établi des projets qui lui permettront d'étendre ses activités au-delà de la prochaine décennie et qui prévoient des investissements dans des secteurs tels que les nouveaux produits et services en matière de santé, les produits alimentaires spécialisés et les produits diététiques, les pigments et additifs. Au terme du plan décennal, la société devrait réaliser 20 % de son chiffre d'affaires par la promotion de produits nouveaux dans des domaines d'application nouveaux. La majeure partie du chiffre d'affaires sera réalisée en Europe occidentale, aux Etats-Unis et au Japon.

Pour élaborer le plan, il a fallu établir des hypothèses sur l'évolution de l'environnement, dans les domaines social, économique et politique, a indiqué M. Dunant.

Sandoz s'est appuyé entre autres, sur une étude réalisée de concert avec l'institut Henry-Dunant, de Genève, et des experts internationaux en médecine, sociologie et futurologie.

Tenant compte de cette étude, la société est partie du principe que le climat politique international ne changera guère en dépit d'importants glissements de force de conflits locaux. Toutefois, ce changement dans l'ordre des valeurs, l'évolution des mentalités ainsi que le ralentissement de la poussée démographique vont sensiblement freiner la croissance de l'industrie dans la plupart des pays développés. Améliorer la qualité de la vie incitera tou-

jours plus l'industrie à faire face aux conséquences esthétiques, éthiques et culturelles de ses activités et de ses objectifs, a conclu M. Dunant.



**canton
de berne**

Berthoud célèbre le 700^e anniversaire de sa première charte de franchise

(A.T.S.) La ville de Berthoud a célébré fin mai le 700^e anniversaire de sa première charte de franchise. Le point culminant des festivités organisées à cette occasion a été le cortège « le plus grand depuis vingt ans »

bi enne

WURSTEMBERGER

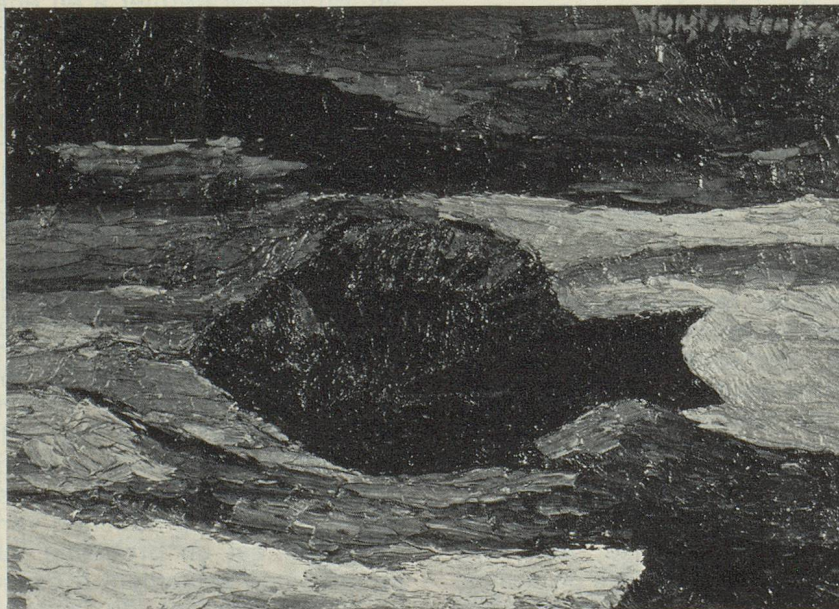
Amoureux fervent de la Bretagne qui lui offre ses « motifs » désormais fatidiques pour lui — épaves, chalutiers, ancs nacrés, amas de cordages, ancres et chaînes également usées par la mer —, André de Wurstemberger prépare une exposition dont le vernissage aura lieu à Bienne en septembre prochain. L'on y verra une vingtaine de gouaches traitées comme il y

qui a défilé dans les rues de la ville devant quelques 20 000 personnes.

Toutes les villes allemandes et cinq villes suisses des Zaehringen étaient représentées. 3 350 personnes dont 1 100 musiciens et plusieurs centaines de chevaux ont pris part à ce cortège dont le bouquet final a été une parade militaire.

La journée du samedi a également été placée sous le signe des festivités. Plus de 300 invités se sont retrouvés dans la cour du château pour la journée officielle. Un millier de pigeons-voyageurs de l'armée ont été lâchés, sept coups de canon ont été tirés et les cloches des églises de la ville ont sonné à toute volée.

excelle par couches et touches compactes et toutes également inspirées par la mer et les carènes bretonnes ; et, de même que pour sa précédente exposition faite à Bienne il y a deux ans, André de Wurstemberger présente cette fois des compositions ayant pour thème essentiel la figure humaine rendue par une technique rude maçonnerie presque, en peintre parfaitement bien servi par la pleine possession de ses puissants moyens d'expression.



« Poisson » figurant à l'Exposition André de Wurstemberger à Bienne. Galerie Lydie Ray, place de la Fontaine, Bienne (1-9 au 15-9-1973).



« La Suisse » a 75 ans

(A.T.S.) « La Suisse », quotidien du matin, publié à Genève, a 75 ans. Son premier numéro parut, en effet, le 1^{er} mai 1898.

La première page de ce numéro ainsi que l'une des pages du numéro spécial du cinquante-naire publié le 1^{er} mai 1948 sont reproduites en première page, accompagnées par un éditorial de son rédacteur en chef, M. Marc Chenevière, qui souligne, notamment, que « de genevoise qu'elle était à l'origine, « La Suisse » a acquis une large diffusion romande et suisse ».

A l'origine, « La Suisse » fut vendue un sou et compta chaque jour trois éditions, dont la première, la principale, était distribuée dès 17 h. Le format était à peu près le double de celui d'aujourd'hui et la présentation du texte réalisée sur six larges colonnes. Le premier numéro fut répandu à 28 000 exemplaires et le tirage moyen fixé à 6 000 pour atteindre 11 300 en 1900. Aujourd'hui, indique M. M. Chenevière, quelque 85 000 « Suisse » sont imprimées quotidiennement.

Le 1^{er} décembre 1903, la formule de « La Suisse » fut modifiée de fond en comble par rapport aux desseins premiers de ses créateurs. Les responsables du quotidien s'interdirent d'en refaire un organe politique pour, indique M. M. Chenevière, « lui donner déjà ce caractère de journal national d'information indépendant, neutre mais non conformiste, ouvert à divers courants de pensée, qu'il a cherché de rester jusqu'à ce jour ».



Le Tessin célèbre le centenaire de la mort de Manzoni

(A.T.S.) Le Tessin se joint aux manifestations que l'Italie et toute l'Europe organisent pour commémorer le centenaire de la mort du poète Alessandro Manzoni (22 mai 1873).

La radio ainsi que la télévision consacreront à cet événement une série d'émissions réparties sur toute l'année. Ceci sur proposition du Département de l'instruction publique, qui prévoit également la publication d'une brochure « Il Manzoni nella scuola oggi » (Manzoni dans l'école actuelle). Elle sera distribuée à tous les enseignants du canton. De plus, le Département projette une journée d'étude pour les maîtres de littérature italienne des écoles secondaires, moyennes et des gymnases, avec la participation des professeurs de langue et de littérature italienne des universités suisses.

La commémoration officielle a eu lieu à Lugano. Elle a été marquée par un exposé de M. Dante Tisella, professeur de littérature à l'université de Pavie, qui enseigne également à l'E.P.F. de Zurich, à titre d'invité, sur le thème « Alessandro Manzoni : romanzo e società » (Manzoni : roman et société).

Dans son discours d'ouverture, le chef du Département de l'instruction publique, M. Ugo Sadis, a traité de la diffusion des idées et des œuvres de Manzoni au Tessin ainsi que de son influence sur l'évolution intellectuelle et culturelle des Suisses de langue italienne.



En souvenir d'un Valaisan connu

(A.T.S.) Un comité de patronage s'est constitué en vue d'honorer la mémoire de Ferdinand Gillet, ce Valaisan qui laissera son nom dans l'histoire de l'hôtellerie. C'est lui en effet qui est à l'origine de la constitution des « clefs d'or », cette importante union d'abord européenne puis internationale groupant aujourd'hui les portiers des plus grands hôtels. Ferdinand Gillet qui exerça son activité notamment à l'étranger en travaillant et en présidant des congrès à Paris, Cannes, Berlin, Madrid, Bruxelles est le fondateur également de la « revue européenne ».

Le comité de patronage groupant des personnalités du monde de l'hôtellerie en suisse et à l'étranger a décidé d'apposer une plaque frappée à l'effigie de M. Gillet sur sa maison natale dans le val d'Anniviers soit à Vissoie au-dessus de Sierre.

Décédé à Paris il y a trois ans Ferdinand Gillet a été enseveli dans son Valais natal.

Une Valaisanne à la tête de la « Protection de la jeune fille »

(A.T.S.) Les responsables de l'Association catholique suisse des services de la jeunesse féminine (Schw. Verband pro Filia) plus connue autrefois sous le nom de « Service de la protection de la jeune fille », viennent de faire appel à une Valaisanne pour prendre la présidence à l'échelon national. Le choix s'est porté sur Mille Su-

zanne Brun, de Sion, qui succède ainsi à Mme Elizabeth Zuend, de Bâle. C'est la première fois depuis vingt ans qu'une Romande occupe ce poste de présidente nationale d'une vaste association groupant vingt-cinq sections dans tout le pays.

« Pro Filia » exerce surtout son activité en s'occupant de foyers ou centres d'accueils pour jeunes filles dans toutes les villes suisses et par un service spécial dans les principales gares ferroviaires. L'association bénéficie de l'appui des pouvoirs publics des chemins de fer fédéraux, de la loterie romande et du sport toto. La nouvelle présidente, Mlle Brun, est également secrétaire de l'association valaisanne des cafetiers.



Mort du compositeur Albert Jeanneret

(A.T.S.) Le musicien, compositeur et poète Albert Jeanneret, frère de Le Corbusier, s'est éteint à l'âge de 87 ans. Il habitait depuis 1939 la maison construite pour leur mère, à Corsier, près de Vevey, par le célèbre architecte.

Né à La Chaux-de-Fonds, Albert Jeanneret avait obtenu le premier prix de virtuosité pour violon au conservatoire de Genève. Il fut le condisciple d'Henri Gagnebin et d'Aloys Fornerod à la Schola cantorum de Vincent d'Indy. Disciple d'Emile Jacques Dalcroze, il fonda à Paris l'école française de rythmique et d'éducation corporelle, et se lia d'amitié avec Stravinsky, Satie, Honegger et Jolivet.

Créateur d'orchestres d'enfants, qu'il dotait d'instruments nouveaux, il composa pour eux vingt-huit symphonies enfantines et édita deux disques inti-

tulés « la joie est la clef du bonheur ». Professeur de violon à l'institut de Ribaupierre, à Vevey, Albert Jeanneret composa en outre des œuvres pour trois violons, une sonate pour violon et piano et la « symphonie des échanges » de l'exposition nationale de 1964. Il avait reçu en 1970 le prix de la Fondation « Pro Arte », à Berne.

L'initiative pour « Sauver Lavaux » : comment couvrir le coût de cette protection ?

(A.T.S.) Le lancement, le 30 avril dernier, d'une initiative populaire pour inscrire dans la constitution vaudoise la protection intégrale du vignoble de Lavaux, de la Lutrive à Corsier, pose le problème de l'indemnisation des propriétaires. Aux questions posées dans la presse, le journaliste Franz Weber, qui dirige le mouvement « Sauver Lavaux », répond dans un communiqué dont voici l'essentiel :

« Dans le seul canton de Vaud, les bénéficiaires du marché immobilier atteignent 500 millions de francs par an. Le simple bon sens réclame qu'on prélève sur cette marge trop confortable de quoi financer la protection de Lavaux. L'initiative « Delafontaine », soumise prochainement à l'approbation du peuple vaudois, donnera cette possibilité, car elle propose sur le plan cantonal la péréquation du prix des terres, c'est-à-dire le prélèvement des plus-values des terrains à bâtir pour compenser les moins-values des terres interdites à la construction. Tous les propriétaires du territoire protégé, recevront ainsi une indemnisation équitable. Lavaux pourra être sauvé sans que l'état de Vaud doive puiser dans sa caisse ordinaire. S'il en était autrement, la Confédération serait tenue de lui venir en aide. La loi l'y oblige... »

Le château de Rougemont sera reconstruit

(A.T.S.) L'« Est vaudois », quotidien montreusien, rapporte que le château de Rougemont, au pays d'Enhaut, sera reconstruit. L'établissement cantonal vaudois d'assurance contre l'incendie a annoncé une indemnité de reconstruction de 1 500 000 F qui, ajoutée à la participation financière de la famille américaine Tuck, propriétaire du manoir, permettra de restaurer les murs touchés par le sinistre du 6 février dernier et de refaire la toiture. Un architecte lausannois, spécialiste des constructions médiévales, a été chargé des travaux ; certaines parties du château, notamment le rez-de-chaussée abrité par une voute, et le donjon, dont les bases remontent à un prieuré du XI^e siècle, ont pu être sauvées.

Rappelons qu'un dramatique incendie, provoqué par une défectuosité dans une cheminée de salon, avait ravagé le château de Rougemont au soir du 6 février. De nombreux meubles anciens et objets d'art avaient été la proie des flammes. Les dégâts avaient été évalués à près de trois millions de francs.



canton
d'unterwald



(Obwald)

Nouveaux hobbies à Engelberg : cyclisme et parcours-Vita

L'Office du Tourisme d'Engelberg a prévu deux nouveaux hobbies auxquels les hôtes de la station peuvent s'adonner. Les amateurs de cyclisme peuvent louer un vélo chez M. Joseph Hess, alte Gasse, à Engelberg, au prix de 3 F l'heure. Qui veut garder ou rereuver la forme, mettra volontiers à profit le parcours Vita qui vient d'être installé.

de la liberté de commerce et d'industrie. Les objections furent déjà de tous côtés. Sans nier la gravité de la situation, ni la nécessité de mettre un frein à l'inflation, beaucoup de citoyens hésiteront à franchir le pas qu'on leur suggère d'effectuer et de s'engager pour un avenir d'une durée imprécisée dans la voie de l'économie dirigée. La lutte, on peut le penser, sera serrée entre interventionnistes et libéraux orthodoxes ; entre ceux qui veulent à tout prix et par tous les moyens renforcer les pouvoirs de l'Etat, et les partisans de la libre entreprise. C'est l'affrontement entre la contrainte légalisée et l'auto-discipline librement consentie.

On va donc voter sur un principe fondamental de l'Etat libéral, démocratique et de droit. Belles joutes en perspective !

Main-d'œuvre étrangère, resserrement.

Au printemps de 1970, le Conseil fédéral a imposé un nouveau régime de limitation du nombre des étrangers exerçant en Suisse une activité lucrative. A l'époque, les restrictions parurent très sévères ; pourtant, elles furent aggravées plusieurs fois par la suite. Le contingentement de 1972 fut considéré comme le plus draconien qu'on puisse imaginer. Aujourd'hui, le Conseil fédéral montre sa volonté de serrer la vis encore davantage.

Depuis le début de l'année, l'économie suisse attend de connaître le contingentement des autorisations de séjour « à l'année » 1973. Rien ne s'est passé jusqu'au 23 mai. A cette date, le Conseil fédéral a dévoilé ses batteries : il n'a pas libéré de nouveaux « contingents cantonaux », mais il a annoncé qu'il consultait — jusqu'au 8 juin — les cantons au sujet d'un projet de nouvelle réglementation.

En ce qui concerne les bénéficiaires du permis de séjour « à

l'année », le projet maintient le principe du plafonnement global avec répartition en « contingents cantonaux ». Il faut rappeler qu'en 1970, il était prévu 40 000 autorisations nouvelles par an, pour compenser partiellement les départs. Ce plafond a été réduit à 20 000, puis à 10 000. Le projet prévoit un maximum de 10 000 pour toute la Suisse (916 pour le canton de Vaud) ; de ce contingent, seules 5 000 autorisations pourront être libérées « jusqu'à nouvel ordre ». Comme on ne sait pas encore quand le nouvel arrêté pourra entrer en vigueur, le Conseil fédéral accorde d'ores et déjà 1 500 autorisations en acompte pour l'ensemble de l'économie suisse (152 pour le canton de Vaud !) On peut dire que l'octroi de nouveaux permis de séjour « à l'année » est pratiquement supprimé.

Fin de la période vaches grasses.

On constate donc que l'euphorie économique qui a marqué les vingt-cinq dernières années est terminée. La défense du franc impose des mesures très dures, qui peut-être feront disparaître certaines activités industrielles marginales. Il y aura des faillites, des reconversions, des licenciements d'ouvriers et d'employés. Cela s'est déjà produit, mais le phénomène n'est pas d'une réelle gravité si l'on songe aux centaines de milliers de travailleurs étrangers qui vivent en Suisse. Il y a donc de la marge et personne ne doit craindre le chômage. Mais il faudra changer d'habitudes, changer peut-être de domicile, se « recycler », comme on dit maintenant. Une certaine quiétude un peu béate doit faire place à un dynamisme renouvelé. Le peuple suisse a montré en d'autres circonstances qu'il était capable de s'adapter rapidement à des situations nouvelles. Il n'y a donc pas péril en la demeure.

René BOVEY.

revue de presse



**canton
d'uri**

Corporation d'Uri : non au suffrage féminin

(A.T.S.) La corporation d'Uri, qui groupe près des deux tiers des citoyens du canton, s'est réunie dans le « Ring » à Altdorf. Le point le plus important à l'ordre du jour, l'introduction du droit de vote et d'éligibilité des femmes dans les affaires de la corporation et des communes bourgeoises des Allmend a été rejeté dans la proportion de deux à un.

Le conseiller aux Etats Léo Arnold, Altdorf, a été confirmé dans sa fonction de président de la corporation. La vice-présidence a, à nouveau, été confiée à M. Meinrad Traxel, Schattdorf.



**canton
de zurich**

Mort du sculpteur Otto-Charles Baenninger

(A.T.S.) Otto-Charles Baenninger, l'un des sculpteurs les plus connus de notre pays, est mort à Zurich, dans sa 76^e année.

Après s'être formé à Zurich, il partit en 1920 pour Paris, à l'Académie de la Grande Chaumière, où il fut remarqué par Antoine Bourdelle. Son œuvre voulait réunir les éléments de la tranquillité et du mouvement. Il se signala notamment par des portraits de Ramuz, Hesse, Eduard von de Heydt. En 1956, Baenninger reçut le prix artistique de la ville de Zurich.